RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 24703
Numéro SIREN : 327 766 176
Nom ou dénomination : INTER ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2021 sous le numéro de dépôt 2272

Annexe

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 130 350,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 29 517,77 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.



INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3 / Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production. Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé. Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

5/ Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

6/ Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers est de 9 204 Euros, contre 17 180 Euros en N-1.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement et de reconstitution de son fonds de roulement.

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 163 120

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	163 120		163 120	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	163 120		163 120	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 350 092

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	165 123			165 123
Immobilisations corporelles	99 856	4 918	1 781	102 993
Immobilisations financières	31 456	50 520		81 976
TOTAL	296 435	55 438	1 781	350 092

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 91 768

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 969	25		1 994
Immobilisations corporelles	89 231	2 324	1 781	89 774
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	91 200	2 350	1 781	91 768

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences	2 002	1 994	8	1 an
Fonds commercial	163 120	0	163 120	Non amortiss.
Insta. agenct des constructions	17 196	17 196	0	de 10 à 20 ans
Matériels et outillages	48 340	45 115	3 225	de 3 à 7 ans
Insta. des agencmt divers	26 798	23 056	3 742	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	8 483	2 696	5 787	de 1 à 4 ans
Mat bureau et informatique	940	844	96	de 3 à 4 ans
Mobilier	1 235	865	370	de 8 à 10 ans
TOTAL	268 116	91 768	176 348	

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 909 747

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*81 476*		*81 476*
Actif circulant & charges d'avance	*828 271*	*819 782*	*8 489*
TOTAL	*909 747*	*819 782*	*89 965*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 7 722

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*4 147*	*2 927*			*7 074*
Comptes financiers		*648*			*648*
Total	*4 147*	*3 575*			*7 722*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 117 798

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*117 798*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*117 798*

3.6 - Charges constatées d'avance = 13 907

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	125,00	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	125,00	50 000

4.2 - Etat des dettes = 1 004 155

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 356	23 356		
Dettes financières diverses	415 397	415 397		
Fournisseurs	316 373	316 373		
Dettes fiscales & sociales	249 029	249 029		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 004 155	1 004 155		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 24 878

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	444
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 459
Dettes fiscales & sociales	2 975
Autres dettes	
TOTAL	24 878

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 074 755

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*40 337*	*1,94 %*
Production de travaux	*2 034 418*	*98,06 %*
TOTAL	*2 074 755*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 117 798

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*117 798*
Clients - factures à établir	*117 798*
TOTAL	*117 798*

Charges constatées d'avance = 13 907

Charges constatées d'avance	Montant
Médecine du travail d'avance	*849*
Assurance d'avance	*11 740*
Téléphone d'avance	*325*
Leasing d'avance	*848*
Infogreffe d'avance	*102*
Maintenance incendie d'avance	*43*
TOTAL	*13 907*

Charges à payer = 24 878

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	*444*
Frais bancaires à payer	*444*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*21 459*
Sponsoring à payer	*3 534*
Documentation à payer	*114*
Electricité à payer	*3 775*
Sous-traitance à payer	*4 285*
Fourn. administratives à payer	*443*
Téléphone à payer	*7*
Fournitures chantier à payer	*6*
Cac à payer	*8 400*
Télésurveillance d'avance	*14*
Location de matériel à payer	*814*
Eau à payer	*67*
Dettes fiscales et sociales :	*2 975*
Cfe et cvae à payer	*1 707*
Taxe foncière à payer	*1 268*
TOTAL	*24 878*

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2018 au 31/03/2019

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 002	1 994	8	0,00	33	0,00
Fonds commercial	163 120		163 120	14,43	163 120	20,46
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	17 196	17 196				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	48 340	45 115	3 225	0,29	4 185	0,52
Autres immobilisations corporelles	37 456	27 462	9 994	0,88	6 441	0,81
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500		500	0,04	500	0,06
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	81 476		81 476	7,21	30 956	3,88
TOTAL (I)	***350 092***	***91 768***	***258 324***	22,85	***205 235***	25,74
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	34 484		34 484	3,05	10 528	1,32
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	15 544		15 544	1,38		
Clients et comptes rattachés	752 827	7 074	745 753	65,98	434 975	54,56
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 101		4 101	0,36	3 150	0,40
. Personnel	957		957	0,08	200	0,03
. Organismes sociaux					592	0,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 109		17 109	1,51	20 446	2,56
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 370		39 370	3,48	28 561	3,58
. Autres					4 658	0,58
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 449	648	802	0,07	1 449	0,18
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités					74 104	9,29
Charges constatées d'avance	13 907		13 907	1,23	13 362	1,68
TOTAL (II)	***879 748***	***7 722***	***872 026***	77,15	***592 025***	74,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 229 840***	***99 490***	***1 130 350***	100,00	***797 260***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	**50 000**	4,42	**50 000**	6,27
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles	5 000	0,44	5 000	0,63
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	40 968	3,62	32 734	4,11
Résultat de l'exercice	***29 518***	2,61	***8 233***	1,03
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***125 485***	11,10	***95 968***	12,04
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses	23 356	2,07	19 481	2,44
. Divers				
. Associés	323 792	28,65	195 805	24,56
	91 605	8,10	88 007	11,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710	0,06		
Dettes fiscales et sociales	316 373	27,99	236 500	29,66
. Personnel				
. Organismes sociaux	5 706	0,50	18 881	2,37
. Etat, impôts sur les bénéfices	62 313	5,51	57 788	7,25
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées	176 613	15,62	80 830	10,14
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 396	0,39	4 000	0,50
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 004 865***	88,90	***701 292***	87,96
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 130 350***	100,00	***797 260***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	40 337		40 337	1,94			40 337	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services	2 034 418		2 034 418	98,06	1 087 583	100,00	946 835	87,06
Chiffres d'Affaires Nets	**2 074 755**		**2 074 755**	100,00	**1 087 583**	100,00	**987 172**	90,77
Production stockée					-13 000	-1,19	13 000	-100,00
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 652	0,47	1 130	0,10	8 522	754,16
Autres produits			15	0,00	145	0,01	-130	-89,65
Total des produits d'exploitation (I)			***2 084 423***	100,47	***1 075 858***	98,92	***1 008 565***	93,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			31 956	1,54			31 956	N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			461 238	22,23	218 579	20,10	242 659	111,02
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-23 956	-1,14	-2 877	-0,25	-21 079	-732,66
Autres achats et charges externes			994 530	47,93	290 917	26,75	703 613	241,86
Impôts, taxes et versements assimilés			16 929	0,82	20 873	1,92	-3 944	-18,89
Salaires et traitements			349 760	16,86	330 469	30,39	19 291	5,84
Charges sociales			200 614	9,67	191 591	17,62	9 023	4,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 350	0,11	3 116	0,29	-766	-24,57
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 927	0,14	2 927	0,27		0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			473	0,02	12	0,00	461	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***2 036 822***	98,17	***1 055 606***	97,06	***981 216***	92,95
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**47 601**	2,29	**20 252**	1,86	**27 349**	135,04
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances			8	0,00	8	0,00		0,00
Autres intérêts et produits assimilés			1 594	0,08	115	0,01	1 479	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					479	0,04	-479	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***1 601***	0,08	***602***	0,06	***999***	165,95
Dotations financières aux amortissements et provisions			648	0,03			648	N/S
Intérêts et charges assimilées			20 279	0,98	10 727	0,99	9 552	89,05
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***20 927***	1,01	***10 727***	0,99	***10 200***	95,09
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-19 325**	-0,92	**-10 125**	-0,92	**-9 200**	-90,85
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**28 276**	1,36	**10 127**	0,93	**18 149**	179,21

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	959	0,05	2 226	0,20	-1 267	-56,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 700	0,13	374	0,03	2 326	621,93
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***3 659***	0,18	***2 600***	0,24	***1 059***	40,73
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 417	0,12	3 417	0,31	-1 000	-29,26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 077	0,10	-1 077	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***2 417***	0,12	***4 494***	0,41	***-2 077***	-46,21
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 242**	0,06	**-1 894**	-0,16	**3 136**	165,58
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 089 683***	100,72	***1 079 060***	99,22	***1 010 623***	93,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 060 165***	99,30	***1 070 826***	98,46	***989 339***	92,39
RÉSULTAT NET	**29 518** *Bénéfice*	1,42	**8 233** *Bénéfice*	0,76	**21 285**	258,53
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

Certifié conforme à l'original

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 Septembre 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 29 517,77 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 29 517,77 Euros.

Le solde du compte autres réserves, s'élève, après affectation du résultat à 70 485,49 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président, Monsieur GARCIA Pascal

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 mars 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons l'avantage de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2019 et de vous consulter par correspondance afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous communiquerons par écrit, huit jours au moins avant la date fixée pour la consultation par correspondance, les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Examen des comptes et résultats

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 074 755,21 Euros contre 1 087 582,71 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation de services.

Les produits d'exploitation ressortent à 2 084 422,73 Euros au 31/03/2019, contre 1 075 857,66 Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 036 821,51 Euros pour l'exercice, contre 1 055 605,74 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 47 601,22 Euros, contre 20 251,92 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats de matières premières et de marchandises ressortent à 469 284,07 Euros, cotre 215 701,69 Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à 994 529,95 Euros au 31/03/2019 contre 290 916,70 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 16 929,03 Euros au 31/03/2019 contre 20 872,93 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 349 760,31 Euros au 31/03/2019 contre 330 468,56 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 200 613,92 Euros au 31/03/2019 et 191 590,62 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 5 276,33 Euros au 31/03/2019 contre 6 042,84 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -19 325,22 Euros, contre -10 124,63 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 1 241,77 Euros au 31/03/2019, contre -1 893,96 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 29 517,77 Euros contre un bénéfice de 8 233,33 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Examen du bilan actif et passif

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 350 091,81 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 91 768,03 Euros, soit un montant net de 258 323,78 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 205 235,42 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 34 483,87 Euros, contre 10 528,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 823 635,46 Euros, contre 568 134,70 Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées sont de 13 907,00 Euros, contre 13 362,00 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 125 485,49 Euros, contre 95 967,72 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 1 004 864,62 Euros contre 701 292,40 Euros l'année précédente.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	FOURNISSEURS					
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	42					135
Montant total des factures concernées (TTC)	95 993,63 €	73 171,4	16 412,5	9 960,00 €	95 275,66 €	194 819,50 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	5,93%	4,52%	1,01%	0,62%	5,89%	12,04%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Comptant à 60 jours. - Délais légaux (préciser)					
Total	ACHATS TTC * : 1 618 306,48					
	*Les achats concernent les postes des comptes 6 à 629 retraités des FNP, AAR et CCA, et additionnés de la TVA déductible indiqué sur la liasse fiscale.					

	CLIENTS					
	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	19					49
Montant total des factures concernées (TTC)	178 339,78 €	202 437,17 €	166 456,38 €	50 119,03 €	29 187,37 €	448 199,95 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	7,16%	8,13%	6,68%	2,01%	1,17%	17,99%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 à 60 jours - Délais légaux (préciser)					
Total :	VENTES TTC * : 2 491 362,76					
	*Les ventes concernent les postes des comptes 7 à 709 retraités des FAE, AAE et PCA, et additionnés de la TVA collectée indiquée sur la liasse fiscale.					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 29 517,77 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 29 517,77 Euros.

Le solde du compte autres réserves, s'élèverait, après affectation du résultat à 70 485,49 Euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS COURANTES

Nous vous informons que la Société, dans le cadre de son activité, a recours à la sous-traitance, notamment avec ses associés. Les opérations ont été conclues de façons normales et objectives.

La société a également supporté des charges de sous-traitance pour :

- 127 647,00 Euros facturés par la Société CPLG ;
- 175 969,24 Euros facturés par la Société SMA.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

RAPPEL DE LA POSITION DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES

Certains des associés détiennent un compte courant dont le solde est créditeur au 31/03/2019.

Leurs montants s'élèvent à :

- 29 221,70 Euros pour Monsieur Yves PAINDESTRE,
- 7 889,56 Euros pour Madame Claudine PAINDESTRE
- 54 182,73 Euros pour la Société CPLG

ACTIONNARIAT SALARIE

La participation des salariés au 31 mars 2019 est nulle.

Il n'existe à ce jour ni au sein de la société, ni au sein de la société contrôlant la société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce de plan d'épargne d'entreprise.

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option et de souscription d'actions.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Le mandat du président Monsieur GARCIA Pascal lui a été donné pour une durée indéterminée.

- Les mandats des commissaires aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Pascal GARCIA, Président de la Société, n'a perçu sur l'exercice clos au 31/03/2019 aucune rémunération.

Nous vous rappelons que la rémunération maximale annuelle de Monsieur Pascal Garcia, Président de la société, a été statuée lors de la précédente assemblée générale qui s'est tenue le 29 Mars 2019 et qu'elle a été fixée à compter du 1er avril 2019 à 75 000,00 Euros.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Le 02 Septembre 2019

Le Président, M GARCIA Pascal

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €
-
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
-
SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS
-
☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

INTER ISOLATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2019

INTER ISOLATION
S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés
R.C.S : 327 766 176

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2019.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que celles-ci ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Selon notre jugement professionnel, les appréciations ainsi portées ont été les plus importantes. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle par la direction.

A Paris, le 06 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S

P.SERIEGES



LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 01.42.06.65.37

R.C.S. PARIS B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00024

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

INTER ISOLATION

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019

INTER ISOLATION
Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 Euros
16, rue Paul Déroulède
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
R.C.S. CRETEIL B 327 766 176

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris le 06 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER SAS

P. SERIEGES